

PLAN DE TRAVAIL



MRC DU GRANIT

Adopté à la séance du conseil des maires du 19 janvier 2011

TABLE DES MATIÈRES

1. LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR DE L'EXPÉRIENCE DU PACTE 2002-2007	3
1.1 LES ENJEUX À MAINTENIR.....	3
1.2 LES OBJECTIFS À MAINTENIR	3
1.3 LES CORRECTIFS À APPORTER	3
2. LA PRISE EN COMPTE DES PLANIFICATIONS EXISTANTES	4
2.1 LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC.....	4
2.2 LES PLANIFICATIONS ADOPTÉES AU PALIER LOCAL ET RÉGIONAL	4
3. LA PROBLÉMATIQUE RURALE DU TERRITOIRE	5
3.1 LES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES, SOCIALES, CULTURELLES ET ÉCONOMIQUES	5
3.2 LES VARIATIONS INTRA RÉGIONALES	5
3.3 LES DÉFIS CONCERNANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	6
3.4 LES DÉFIS PROPRES À CERTAINES PARTIES DU TERRITOIRE	6
4. LES ENJEUX DU PACTE RURAL 2007-2014.....	7
4.1 LES ENJEUX ISSUS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ.....	7
4.2 LES ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LA MRC (ISSUS DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC 2008-2013).....	8
4.3 LES MÉCANISMES DE SUIVI DES ENJEUX	9
5. LA MOBILISATION ET L'ANIMATION DES MILIEUX.....	11
5.1 LES MODALITÉS DE MOBILISATIONS ET D'ANIMATION DES MILIEUX RURAUX AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC, LES MOYENS UTILISÉS, LEUR RÉCURRENCE ET LES RÉSULTATS ATTENDUS.....	11
5.2 LES MODALITÉS DE MOBILISATION DES MILIEUX RURAUX AU NIVEAU DE CHACUNE DES MUNICIPALITÉS RURALES DE LA MRC, LES MOYENS UTILISÉS, LEUR RÉCURRENCE ET LES RÉSULTATS ATTENDUS	12
6. L'INFORMATION ET LA REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION	14
7. LES MODALITÉS DE GESTION DU PACTE RURAL	15
7.1 LES MODALITÉS DE L'AFFECTATION BUDGÉTAIRE RETENUES PAR LA MRC.....	15
7.2 LE MODE D'APPEL DE PROJETS	15
7.3 LES MODALITÉS D'ANALYSE DES PROJETS.....	16
7.4 LE SUIVI DES PROJETS ET LA REDDITION DE COMPTE	18
8. LES AGENTES DE DÉVELOPPEMENT RURAL	20
8.1 LA DESCRIPTION DES TÂCHES	20
8.2 LE RATTACHEMENT ADMINISTRATIF.....	21
8.3 LES RÉSULTATS ATTENDUS.....	21

9. LES ACTIONS À L'ÉGARD DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS22

10. LES ACTIONS TERRITORIALES22

1. LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR DE L'EXPÉRIENCE DU PACTE 2002-2007

1.1 Les enjeux à maintenir

- ↳ La mobilisation des communautés;
- ↳ L'élaboration d'une vision du développement du milieu;
- ↳ La qualité et l'accessibilité des infrastructures de services;
- ↳ Le soutien aux municipalités dévitalisées;
- ↳ La démographie et le développement économique.

1.2 Les objectifs à maintenir

- ↳ Le partenariat entre les organismes municipaux et les organismes de développement dans la mise en œuvre du Pacte;
- ↳ L'élaboration de plans de développement locaux;
- ↳ Le développement des infrastructures de services.

1.3 Les correctifs à apporter

- ↳ Améliorer la grille et le processus d'évaluation des projets;
- ↳ Exiger de toutes les municipalités un plan de développement complet et en lien avec les plans de développement des organismes territoriaux et régionaux;
- ↳ Introduire de la flexibilité dans le processus d'appel de projets;
- ↳ Informer davantage les organismes du milieu des objectifs et du fonctionnement du Pacte;
- ↳ Arrimer les projets d'une municipalité avec son plan de développement;
- ↳ Prendre en compte les municipalités dévitalisées;
- ↳ Encourager les municipalités à collaborer entre elles dans l'élaboration de projets communs;
- ↳ Tenir davantage compte de l'effet structurant des projets dans leur évaluation.

2. LA PRISE EN COMPTE DES PLANIFICATIONS EXISTANTES

2.1 Le schéma d'aménagement de la MRC

Le plan de travail se fonde sur les orientations du schéma d'aménagement actuellement en vigueur. À ce stade-ci, il est cependant important de noter que notre schéma d'aménagement a été adopté avant l'intégration à la Loi sur l'aménagement des dispositions demandant aux MRC d'intégrer leur schéma d'aménagement des orientations reliées au développement.

2.2 Les planifications adoptées au palier local et régional

Le plan de travail tient compte de la planification stratégique de la MRC, révisée pour la période 2008-2013, ainsi que du Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE). Le plan de travail est également en lien avec les autres planifications territoriales et régionales, dont la Politique culturelle de la MRC du Granit, le plan quinquennal de la Conférence régionale des élus de l'Estrie, le plan de développement de l'Association touristique des Cantons de l'Est et aussi avec les planifications locales (plan de développement local des différentes municipalités).

De plus, des avis sont demandés à différents organismes partenaires du milieu tels la Commission scolaire des Hauts Cantons, le Centre de santé et de services sociaux du Granit, la Corporation de développement communautaire, le Centre collégial, le Centre local d'emploi, la Société d'aide au développement de la collectivité, le Centre local de développement du Granit et certains ministères, lorsque la situation le requière.

Note : Dans le processus de mise à jour du Plan de travail et dans l'objectif de développement de projets de territoire, un travail sera effectué afin de se doter d'une vision commune.

3. LA PROBLÉMATIQUE RURALE DU TERRITOIRE

3.1 Les évolutions démographiques, sociales, culturelles et économiques

La population est stable mais vieillissante, ce qui pourrait entraîner à long terme une problématique de renouvellement de la population, de recrutement de main-d'œuvre pour les entreprises locales et de maintien des services sociaux.

Au plan économique, compte tenu de la place prépondérante du secteur manufacturier, la MRC vit des difficultés importantes, particulièrement dans les secteurs de la transformation du bois et de la confection de vêtements : fermetures d'usines, pertes d'emplois, vulnérabilité des entreprises. Ces difficultés sont liées surtout à la compétition des économies émergentes, la force du dollar canadien, la crise de l'industrie forestière et la hausse des coûts énergétiques. Ce contexte implique pour les entreprises manufacturières une mutation complète qui s'étalera sur plusieurs années et dont elles devraient ressortir plus performantes et concurrentielles.

Ce contexte implique aussi de la part de l'ensemble de la population une scolarisation et des qualifications plus poussées et, dans certains cas, mieux adaptées au marché du travail. Sachant que notre MRC traîne un historique de décrochage et de sous-scolarisation, des efforts importants devront être consentis sur ce plan au cours des prochaines années.

Pour ce qui est de la culture et des loisirs, la MRC a fait preuve de dynamisme au cours des dernières années pour élargir l'éventail des ressources et des activités. Il subsiste néanmoins certaines lacunes en matière d'infrastructures, qu'il devient pressant de combler au chapitre, notamment, des activités sportives (centre sportif), des arts de la scène (salle de spectacle) et du multimédia (bibliothèque, médiathèque).

3.2 Les variations intra régionales

Plusieurs municipalités disposent d'une infrastructure industrielle développée. Elles sont durement frappées par la conjoncture manufacturière actuelle.

D'autre part, d'autres municipalités profitent d'un engouement pour la nature et les activités de plein air (en lien avec les nombreux lacs, les monts et parcs situés sur le territoire de la MRC). La qualité de ces milieux incite des urbains (particulièrement des retraités) à s'établir en campagne

ou à s’y rendre en visite. Le développement de services et d’activités récréo-touristiques est donc à regarder.

3.3 Les défis concernant l’ensemble du territoire

- ↳ Le maintien et le développement de la population, de la main-d’œuvre qualifiée et des entreprises et ce, tant dans les secteurs traditionnels que dans ceux en émergence;
- ↳ Le maintien et le développement des infrastructures et des services pour le bénéfice de l’ensemble de la population actuelle et future;
- ↳ La protection et la mise en valeur de notre environnement dans un esprit d’occupation dynamique et harmonieuse du territoire;
- ↳ L’approfondissement et le partage d’une vision commune et intégrée du développement de la MRC;
- ↳ la mobilisation des communautés locales et l’émergence d’un leadership dans ce développement;
- ↳ Le renforcement de l’identité territoriale et du sentiment d’appartenance à la MRC;
- ↳ La promotion et le positionnement de la MRC à l’échelle nationale et internationale.

3.4 Les défis propres à certaines parties du territoire

- ↳ La consolidation de l’activité et des emplois manufacturiers dans les municipalités concernées;
- ↳ Le soutien à un développement mettant à profit les attraits naturels et l’arrivée de néo-ruraux dont bénéficient plusieurs municipalités;
- ↳ Le regroupement de certains services en tenant compte des besoins, des affinités locales et des secteurs géographiques;
- ↳ Le renforcement du sentiment d’appartenance à la MRC de certaines municipalités;
- ↳ La coordination des services à la population des municipalités desservies par des territoires administratifs différents.

4. LES ENJEUX DU PACTE RURAL 2007-2014

4.1 Les enjeux issus de la Politique nationale de la ruralité

La mise en œuvre du Pacte rural dans la MRC du Granit répond aux grands enjeux identifiés dans la Politique nationale de la ruralité. De manière plus précise et adaptée, le plan de travail se veut :

Une réponse aux tendances démographiques variées

La MRC du Granit travaille à adapter ses stratégies d'intervention afin de prendre en compte l'arrivée de citadins, de retraités et de baby-boomers dans les milieux de villégiature. Des efforts sont également déployés afin de maintenir en place et d'attirer les familles et les jeunes dans la région.

Un moyen de mettre en valeur le potentiel humain

La communauté adopte une ligne de conduite favorisant le sentiment d'appartenance autant au niveau municipal que régional. Elle valorise la formation de la main-d'œuvre et promeut la scolarisation. Elle souhaite une mobilisation et une participation citoyenne accrue ainsi qu'un engagement du milieu à travers ses organisations et ses entreprises. Elle favorise la relève entrepreneuriale, s'efforce de maintenir et de consolider les infrastructures et les services de proximité et de les rendre accessibles à la population.

La recherche de modèles propres à notre milieu

Afin de construire une ruralité reflétant notre réalité, un accent est mis sur la concertation et la consultation publique. À cet effet, les comités de développement locaux, la Table des partenaires¹ et la Table des agents de développement² permettent de favoriser une cohésion entre les différents acteurs.

Une contribution au développement durable

Pour se distinguer, la région s'efforce d'offrir un cadre de vie et une qualité de vie remarquable à sa population. La protection et la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine paysager et bâti se retrouve au cœur des décisions. Le développement touristique misant sur

¹ Table des partenaires : Comité regroupant des dirigeants de la plupart des organismes du milieu : éducation, développement, communautaire, coopération, santé et services sociaux, administration publique, etc.

² Table des agents de développement : comité en création formé d'agents terrain : Développement rural de la MRC, service des loisirs, Place aux jeunes, agent de développement local de la SADC, etc.

ces ressources se veut respectueux et harmonieux. La MRC explore également le développement d'une filière « nouvelles énergies » comprenant l'éolien et la biomasse agricole et forestière. Les interventions visent également l'harmonisation des attentes, des besoins et des valeurs des nouveaux arrivants en respectant celles des résidents.

Une réponse à la mondialisation des marchés

L'achat local et le développement d'une économie de proximité devrait être une priorité de la communauté. L'exploration du potentiel économique lié aux produits de spécialité, aux produits non-ligneux, à la culture et au patrimoine est également un enjeu majeur afin de faire face au contexte économique actuel. La valorisation de la formation spécialisée reste aussi au cœur des solutions.

Une réponse gouvernementale adaptée aux besoins et aux attentes de la communauté

Le pacte rural, un programme géré par le milieu, est un outil servant à investir dans des projets reflétant les besoins et désirs de la région. Les règles permettent également une plus grande ouverture dans les milieux dévitalisés, ainsi qu'un soutien technique et professionnel accru.

4.2 Les enjeux identifiés dans la MRC (issus de la planification stratégique de la MRC 2008-2013)

La population et la démographie :

- ↳ La stagnation et le vieillissement de la population (La rétention et le recrutement du capital humain)

L'occupation du territoire :

- ↳ L'occupation dynamique et durable du territoire

L'économie, l'emploi et la formation :

- ↳ La consolidation des parcs et des zones industriels sur l'ensemble du territoire;
- ↳ L'apport touristique à l'économie régionale : le potentiel touristique de la région et le développement de produits d'appels et de produits complémentaires;
- ↳ La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant : le recrutement et la rétention du capital humain;
- ↳ La diplomation générale ou professionnelle, la valorisation de la scolarisation de la

population et la formation de la main-d'œuvre;

- ↳ La disponibilité et l'accessibilité de programmes de formation adaptés aux besoins du marché.

Les infrastructures, les services et la sécurité :

- ↳ Le transport collectif;
- ↳ L'accès aux services de loisirs, sportifs et culturels dans l'ensemble de la MRC en développant une solidarité régionale pour la mise en place et la mise en commun d'équipements collectifs et de ressources correspondants aux besoins des milieux;
- ↳ La pérennité d'une offre de services diversifiés dans les 3 niveaux de proximités.

L'environnement : (en appui aux projets et initiatives ne relevant pas des compétences municipales)

- ↳ Le ralentissement du processus de vieillissement prématuré des plans d'eau des deux bassins versants;
- ↳ La qualité et la disponibilité de l'eau potable et son utilisation responsable;
- ↳ La diminution des quantités de matières compostables rejetées dans les déchets ultime tant en milieu urbain que rural;
- ↳ La diminution de l'emballage excessif, en particulier les sacs non recyclables;
- ↳ Le volume des plastiques utilisés en agriculture;
- ↳ La diminution de la quantité de déchets ultimes pour réduire les coûts reliés au transport et au traitement;
- ↳ La protection et la valorisation des paysages.

Les territoires administratifs :

- ↳ L'harmonisation des services dans une approche de complémentarité pour favoriser l'optimisation des services

4.3 Les mécanismes de suivi des enjeux

La révision annuelle du plan de travail tiendra compte de l'évolution des enjeux de la MRC et des réalisations liées au pacte rural. Le suivi des planifications régionale et locales, notamment les réalisations concernant la planification stratégique, permettra une mise à jour concertée. Un

dépôt préliminaire sera effectué par les agentes de développement rural et la direction générale au comité de développement du Pacte rural pour ensuite être approuvé, en version finale, au Conseil des maires.

5. LA MOBILISATION ET L'ANIMATION DES MILIEUX

5.1 Les modalités de mobilisations et d'animation des milieux ruraux au niveau de l'ensemble du territoire de la MRC, les moyens utilisés, leur récurrence et les résultats attendus

Premier moyen : le suivi de la planification stratégique de la MRC.

La planification stratégique de la MRC a été renouvelée en 2008, suite à une tournée de toutes les municipalités et à la tenue d'un forum territorial, qui ont permis de dégager les orientations du milieu municipal pour les prochaines années dans diverses sphères telles l'occupation du territoire, l'environnement et les services municipaux. Un suivi annuel des résultats est effectué par le Comité de développement et du Pacte rural.

Impacts attendus :

Le suivi de la planification stratégique permet d'orienter les champs d'action afin d'atteindre les objectifs préétablis dans les axes de développement prioritaires pour la période 2008-2013. Il facilitera l'identification de projet de territoire à soutenir et financer au cours des prochaines années.

Deuxième moyen : la soirée de la ruralité

Avec l'aide du MAMROT, de Solidarité rurale du Québec et de la direction générale, les agentes de développement rural organiseront une activité annuelle d'information sur la PNR et de reconnaissance de la participation du milieu au développement rural. Cette soirée de la ruralité permettra de fournir de l'information complémentaire aux autorités municipales et aux comités de développement locaux, de partager des expériences et de recevoir une formation au besoin. Cette rencontre se veut aussi un moyen de réseautage et de collaboration entre les différents comités et conseils municipaux de la MRC.

Troisième moyen : Participation à des comités régionaux

Les agentes de développement rural siègeront activement sur différents comités tels que le comité de participation citoyenne, le comité de l'intergénération, le comité consultatif de transport collectif, le comité d'organisation de l'URQ, etc.

Autres outils récurrents ou ponctuels :

Comités de concertation permanents ou ad hoc sur différents projets ou évènements;

Rencontre mensuelle au CLD du Granit;

L'ensemble de ces comités a pour objectif de concerter et de mobiliser les acteurs et partenaires du milieu autour de problématiques ou de projets spécifiques et, généralement, leur travail porte fruit avec la concrétisation de projets structurants pour le territoire.

5.2 Les modalités de mobilisation des milieux ruraux au niveau de chacune des municipalités rurales de la MRC, les moyens utilisés, leur récurrence et les résultats attendus

Étape 1 :

Les agentes de développement rural, accompagnés au besoin d'un représentant de la MRC, font la tournée de toutes les municipalités pour y rencontrer le conseil municipal et/ou l'organisme local de développement (s'il y en a un). Cette rencontre vise trois objectifs principaux : 1- sensibiliser les acteurs sur le rôle et l'importance du plan de développement local; 2- les informer sur les modalités et objectifs du Pacte rural; 3- leur décrire l'appui que les agentes rurales et la MRC peuvent leur offrir dans les deux cas.

Étape 2 :

Les agentes accompagnent les municipalités et les organismes concernés dans leur démarche de planification et relancent les organismes qui ne sont pas encore passés à l'action. L'appui des agentes de développement rural peut prendre diverses formes, dont un soutien à l'organisation et à l'animation de rencontres, un appui pour des recherches, l'identification de personnes ressources, la mise en forme du plan de développement et du plan d'action et l'accompagnement dans la réalisation de projets.

Étape 3 :

Lorsque les municipalités et les organismes concernés ont entrepris leur démarche de planification et mis en œuvre leur plan d'action, les agentes de développement sont appelées à intervenir, au besoin, pour la mise à jour de ceux-ci.

Impacts attendus :

Les impacts de cette démarche de mobilisation sont importants. Elle permet aux milieux qui ne l'ont déjà fait de structurer leur vision, orientations et actions de développement. Elle leur permet d'assumer un plus grand leadership dans le développement local et régional et de mener à bien des projets de toutes envergures répondant aux enjeux et besoins territoriaux. Elle permet également d'assurer un suivi des actions posées et de mesurer leur impact après quelques années.

6. L'INFORMATION ET LA REDDITION DE COMPTES À LA POPULATION

Les projets financés par le pacte rural :

Chaque attribution de fonds donne lieu à un communiqué ou un point de presse réunissant le promoteur, les gestionnaires du Pacte, les partenaires associés et les représentants de la municipalité concernée.

Des projets font l'objet d'articles ou d'entrevues.

Les projets financés sont également présentés sur le site Internet de la MRC et via le bilan annuel des agentes de développement rural.

Le bilan annuel :

Le bilan annuel présenté aux maires sera relayé aux médias et diffusé sur le site web de la MRC.

7. LES MODALITÉS DE GESTION DU PACTE RURAL

7.1 Les modalités de l'affectation budgétaire retenues par la MRC

Chaque année, 198 000\$ sont disponibles dans la MRC du Granit. Le Conseil des maires a pris la décision que 40% de l'enveloppe serait consacré à des projets régionaux tandis que 60% de l'enveloppe serait dédié à des projets dits locaux.

L'enveloppe locale est répartie en parts égales entre les 20 municipalités de la MRC, ce qui représente une somme d'environ 41 500 \$ par municipalité.

Pour avoir accès à leur enveloppe locale, les municipalités doivent avoir complété leur plan de développement local et avoir prioriser des projets dans leur milieu respectif. Les agentes rurales soutiendront d'ailleurs les municipalités qui demanderont de l'aide pour réaliser ledit plan.

Une enveloppe budgétaire supplémentaire au montant de 690 782 \$ a été allouée par le MAMROT pour les années 2008 à 2014. Le comité de développement et du pacte rural de la MRC devra évaluer son mode de répartition et déposer une proposition au conseil des maires début 2011 pour validation et approbation.

Une partie de cette enveloppe a toutefois été allouée ou réservée pour les projets suivants :

Transport collectif, 75 000\$

Internet haute vitesse, 100 000\$

Les agentes de développement ont également ressorti des possibilités quant à l'allocation des sommes restantes; ces propositions devront être étudiées et une démarche d'intervention pour l'identification de projets de territoire sera également faite (se référer à la page 23).

7.2 Le mode d'appel de projets

Trois appels de projets ont lieu chaque année, soit le 28 février, le 30 mai et le 30 septembre, ou le lundi suivant ces dates s'il s'agit d'une fin de semaine.

La fréquence des dates de tombées pourra être révisée si les circonstances l'exigent.

Les critères et modalités pour le dépôt de projet sont précisés dans le document « Fond d'aide du Pacte rural 2007-2014 – Guide du promoteur ».

7.3 Les modalités d'analyse des projets

Lors de la réception des dossiers, les agentes de développement rural évaluent l'admissibilité des dossiers et s'assurent qu'ils soient complets. Elles se doivent d'avoir en main tous les éléments nécessaires pour l'analyse des projets. Elles peuvent communiquer directement avec les promoteurs pour clarifier les dossiers.

Dans un deuxième temps, elles amènent les projets régionaux au comité technique³ qui en fait l'analyse à partir d'une grille développée à cette fin; il met un pointage et soumet ses recommandations au comité des maires⁴.

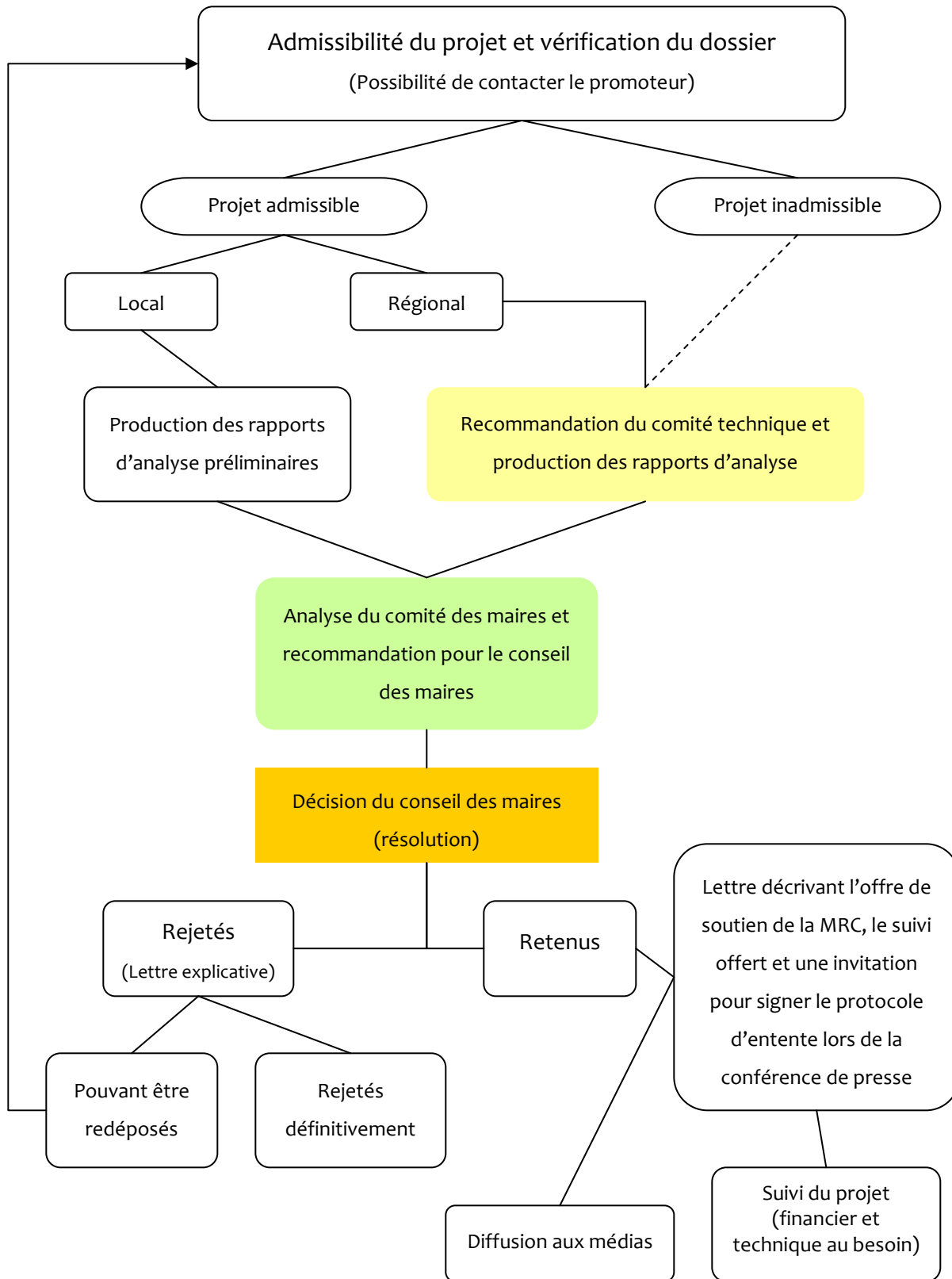
Les agentes rurales font l'analyse des projets locaux en s'adjoignant les ressources nécessaires selon la nature des dossiers. Ceux-ci sont ensuite transmis au comité des maires.

Le comité des maires prend en considération les recommandations et l'analyse des agentes de développement rural pour les dossiers locaux et l'analyse du comité technique pour les projets régionaux. Il formule par la suite une recommandation finale au conseil des maires.

Les agentes de développement rural présentent ces recommandations au conseil des maires afin de faire approuver les projets. Une résolution sera alors produite pour entériner les décisions prises et les conditions d'octroi seront définies à ce moment.

³ Le comité technique est formé d'un représentant de la SADC, du CLD, de la CDC et de la MRC ainsi que des agentes de développement rural
Plan de travail
Pacte rural – MRC du Granit

Schéma 1. : Processus d'analyse des projets déposés au Pacte rural



7.4 Le suivi des projets et la reddition de compte

Le suivi des projets acceptés par la MRC se fera par les agentes de développement rural. Ce sont aussi elles qui seront affectés à la reddition de comptes annuelle.

Les agentes de développement rural doivent rédiger les protocoles d'entente pour les projets. Les promoteurs doivent avoir en main une résolution de leur CA qui accepte l'offre et les conditions de financement avant la signature du protocole d'entente. Les promoteurs ont un an, suivant la signature, pour terminer leur projet.

Afin de recevoir le montant qui leur est accordé lors de la signature du protocole d'entente le promoteur devra fournir à la MRC du Granit, une fois le projet complété :

Une copie des factures du projet

Le promoteur doit s'assurer que le total des factures présentées représente bien le montant total des dépenses détaillées dans son projet (le montant total de la subvention accordée est fonction du coût total du projet tel que présenté dans la demande; si le coût réel est moins élevé, le montant de la subvention pourrait être réduit en conséquence).

Attention : les factures datant d'avant la date de dépôt du projet au Pacte rural ne sont pas admissibles (le montant total accordé pourra donc être également réduit en conséquence).

Le détail du montage financier final

La liste des partenaires financiers au projet permettant de valider la provenance du financement complet du projet doit être fournie (avec copie des lettres d'entente ou d'engagement, ou preuve de leur participation financière, et le montant réel fourni par chaque partenaire financier).

La confirmation que le projet est complété

Les agentes de développement rural doivent valider la réalisation du projet (par exemple par une visite sur place, ou une autre méthode à déterminer).

Afin d'être admissible à la subvention du Pacte rural, le projet doit être entièrement réalisé au plus tard un an après la signature de l'entente (protocole d'entente signé par le promoteur et la

MRC pour le Pacte rural). Les projets qui ne sont pas complétés après cette date ne sont plus admissibles à la subvention. Le CA de la MRC devra autoriser le versement.

8. LES AGENTES DE DÉVELOPPEMENT RURAL

8.1 La description des tâches

Les agentes de développement rural ont pour principales fonctions et responsabilités :

- ↳ De soutenir les municipalités et les comités de développement locaux dans leurs démarches de planification du développement ainsi que dans la réalisation de projets spécifiques;
- ↳ D'initier et de soutenir la réalisation de projets, d'activités d'animation, de promotion et d'information reliées à la ruralité;
- ↳ D'assurer la réalisation et le suivi du plan d'action lié à la ruralité.

Les fonctions et responsabilités spécifiques peuvent se détailler tel que suit :

- ↳ Rencontrer sur une base régulière les municipalités et leurs comités de développement locaux, identifier leurs besoins et les accompagner dans leur démarche de planification locale du développement et dans la mise en œuvre de leur plan d'action et de leurs projets;
- ↳ Participer à la réalisation, la mise en œuvre et le suivi de la planification stratégique régionale de la MRC et assurer un lien entre les municipalités, la MRC et les différents acteurs du développement socio-économique;
- ↳ Élaborer un plan d'action de la planification stratégique pour les prochaines années à partir des actions communes qui seront ressorties des plans de développement locaux;
- ↳ Diffuser l'information relative au Pacte rural, aux Laboratoires ruraux et aux Produits de spécialité, programmes de la Politique nationale de la ruralité et apporter un support à la préparation, à l'analyse et au suivi des projets présentés dans le cadre de ces programmes;
- ↳ Soutenir les municipalités et leur comité de développement local pour l'identification et la promotion des opportunités de développement et de mise en valeur rurale, l'animation des groupes de travail, la structuration et la gestion des projets qui en découlent;
- ↳ Initier, structurer et encadrer la réalisation d'activités et d'événements de concertation et de promotion de la ruralité;
- ↳ Participer à la réalisation et au suivi du plan d'action lié à la ruralité ainsi qu'à la préparation des bilans et redditions de compte.

Relations :

Les agentes de développement rural sont en contact régulier avec les municipalités, les comités de développement locaux et les intervenants du milieu. Elles travaillent en étroite collaboration avec les autres membres du personnel de la MRC et ceux du CLD.

8.2 Le rattachement administratif

Les agentes de développement rural sont rattachées à la MRC du Granit. Elles sont supervisées par la direction générale et travaillent en étroite collaboration avec les commissaires et agents du CLD.

8.3 Les résultats attendus

D'ici 2012 :

100 % des municipalités auront complété ou entrepris la réalisation ou la révision d'un plan de développement.

Les municipalités ayant un plan de développement l'auront mis en œuvre et 75% (15 / 20) des municipalités auront entamé leur enveloppe locale du pacte rural.

Les agentes accompagneront tout promoteur, municipalité ou comité local qui sollicite un appui pour la réalisation d'un projet ou, le cas échéant, réfèreront aux organismes appropriés.

Les actions des agentes se traduiront par la réalisation de projets ayant un effet structurant sur le milieu.

9. LES ACTIONS À L'ÉGARD DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS

À l'automne 2008, le ministère des Affaires municipales et des Régions a fourni à la MRC la liste des municipalités dévitalisées ainsi que les critères de dévitalisation.

À cette époque la municipalité de Notre-Dame-des-Bois avait été identifiée comme étant dévitalisée par le MAMROT.

Après réflexion et discussion, le comité de développement et du pacte rural a décidé de procéder à la réévaluation de la liste des municipalités dévitalisées. Une fois cet exercice effectué, le comité de développement et du pacte rural et le conseil des maires se penchera sur les actions spécifiques pouvant s'appliquer à ces municipalités.

10. LES ACTIONS TERRITORIALES

Les agentes de développement rural, accompagnées des comités de développement local, des conseils municipaux, du conseil des maires, des comités régionaux et sectoriels, étudieront les planifications locales et régionales afin d'en faire ressortir les opportunités de partage de ressources, de collaboration intermunicipale possible ainsi que les causes communes. Cet exercice permettra de prendre en compte le milieu et d'identifier des projets de territoire faisant consensus. Ces projets pourraient être financés à même l'enveloppe supplémentaire allouée par le MAMROT en 2008.

Voir le schéma d'intervention pour la démarche 2010-2012

